Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Visa de long sejour pour un étranger

Par Visiteur

Bonjour,

Je suis marié depuis 2 ans et demi avec une femme d'origine moldave, notre mariage à été transcrit, ma femme à son visa de long séjour, renouvelé déjà 2 fois sans problèmes.
Nous voulons faire venir en France sa nièce de 14 ans, que ma femme à adopter, par un jugement en Moldavie, la question est : Faut-il nécessairement faire une procédure de regroupement familial ou bien une demande de visa de long séjour suffit-il ? comme nous l'a suggérer le Ministère de la famille en Moldavie ?

Merci de votre réponse.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Si je comprends bien votre épouse est actuellement titulaire d'une carte de séjour mention vie privée et familiale et elle a adopté légalement sa nièce. Si le lien de filiation est bien établi à l'égard de cette jeune fille, effectivement il convient de faire une demande de regroupement familial.

Bien cordialement